

Christian TARANTOLA

Conseiller Départemental
Canton de Bruyeres
Maire de Docelles

Monsieur Alain ROUSSEL
Président du SDANC
8 rue de la Préfecture
88000 EPINAL

Objet : Mise aux normes du SDANC

Monsieur le Président,

Il m'arrive de plus en plus de recevoir nos concitoyens qui expriment leurs craintes quant aux obligations demandées par le SDANC concernant la mise en conformité de l'assainissement des habitations.

Les montants sont prohibitifs, même s'il existe encore quelques aides. A ce sujet, on ne peut que regretter le désengagement de l'Agence de l'Eau qui perçoit pourtant nos redevances.

Quand les sommes requises se comptent par milliers d'Euros, comment les villageois, vivant dans notre vallée, avec un revenu de 900€ par mois de retraite, peuvent répondre à ces injonctions ?

En ces temps troublés, je pense qu'il serait bon de fixer un moratoire dont les modalités existaient auparavant, afin de ne pas ajouter encore plus à la situation économique de ces propriétaires qui ont acquis leur bien immobilier au prix de sacrifice, en bâtissant aux normes de l'époque.

En outre, je trouve inconcevable l'attitude de quelques membres du SDANC qui m'a été rapportée et j'espère qu'elle est fautive :

- Taxer les personnes qui refusent (j'ai expliqué pourquoi) de 120€/an.

En ce moment de nombreuses personnes me font part de leur difficulté et l'on voudrait encore en rajouter ?



Ceux qui prônent une telle mesure ne doivent pas vivre dans nos petits villages.
J'espère que ce courrier ne restera pas « lettre morte » et que des réponses seront apportées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Christian TARANTOLA



Copie : Président CCBVV
Blog C. Tarantola
Site La Girafe

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges ».

➤ 8, rue de la Préfecture
88088 Epinal Cedex 9

➤ Tél. : 03 29 29 88 88
Fax : 03 29 29 86 13

➤ www.vosges.fr